AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 18
29 juillet 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 986074 V

VIGNE

MILDIOU : Dans les zones indemnes de mildiou on peut cesser la protection jusqu'à la véraison où une application de fongicide type bouillie bordelaise sera recommandée.

Par contre, il convient de poursuivre la protection dans les parcelles où sont encore observées des taches actives notamment dans le Sud Ardèche, région de CAMARET, Sud-Lubéron, Centre Var, plaine orientale de Corse.

OIDIUM : Les conditions climatiques ayant souvent entraîné des difficultés dans l'application de la protection, on observe actuellement de nombreux foyers d'oïdium sur grappe. On ne peut que recommander d'intensifier la protection en recourant de préférence au soufre et si possible en poudrage, les pesticides systémiques étant moins actifs sur grappe au-delà de la floraison et cela d'autant plus lorsqu'on ne peut atteindre directement les grappes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Il ne convient pas de renouveler la protection, mais ne pas oublier de contrôler l'efficacité des traitements préventifs 10 jours après leur exécution. On doit effectuer un traitement curatif si l'attaque atteint 10 % des grappes.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES :

La protection doit être poursuivie. Vu les conditions climatiques le vol risque d'être très échelonné cette année.

TORDEUSE ORIENTALE : Le vol étant très important actuellement, ne pas relacher la protection.

ZEUZERE : La protection est souvent négligée ; se reporter à notre bulletin du 2 juillet.

Dans les vergers traités contre le carpocapse avec Dimilin pour éviter toutes actions secondaires sur les auxilliaires, on surveillera dès réception les attaques sur jeunes pousses, et on interviendra si nécessaire avec le mévinphos.

MOUCHE DE L'OLIVE : Vu les conditions climatiques les premières mouches viennent seulement d'être capturées sur le littoral du Var et des Alpes Maritimes. En Corse les premières captures ne vont pas tarder.

1 - Lutte par appât pour la production d'olives de conserves.

Le seuil de commercialisation, 3 % d'olives piquées, nécessite une intervention sur les adultes.

Méthode de lutte ; Contrôle du vol de la mouche dès juillet en disposant par hectare 4 à 5 gobe mouches remplis d'une solution de phosphate d'ammonium à 30 g par litre, solution changée tous les 10-12 jours. Faire des relevés de captures 2 fois par semaine.

Intervention Chaque fois que le nombre des captures s'élève ntetement (s'il atteint environ 5 captures en 3 jours pour les 5 pièges).

La pulvérisation se fera un arbre sur deux uniquement du côté Sud. Elle

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

sera grossière, à raison de 0,5 litre par arbre, soit 50 litres de bouillie à l'hectare,Cette pulvérisation utilise un attractif des mouches.

Mélanger dans 100 litres d'eau : hydrolysat de proteïnes (Buminal) 600 g.
fenthion (Lebaycid) 300 g.

Le contrôle de la protection est nécessaire. Dès que des piqures sont observées, il convient d'appliquer un insecticide sur l'ensemble de la plantation.

2 - Lutte classique : Convient pour la production d'huile. La protection commence à partir de l'observation des premières piqures.
Il est encore trop tôt pour intervenir.

MOUCHE NOIRE DE LA FIGUE : Les premières piqures viennent d'être observées à SOLLIES-PONT. Commencer la protection à l'aide du fenthion (Lebaycid) 50 g/hl. Renouvellement toutes les 3 semaines en respectant le délai de 15 jours avant récolte.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Surveiller l'évolution de la maladie. Tous les fongicides actifs contre le mildiou de la tomate peuvent être utilisés.

THRIPS SUR ALIACEES : Ces insectes sont petits (1 mm), de couleur jaune paille, et peuvent pulluler à la face interne des feuilles et des gaines. Il faut intervenir avant l'apparition de dégâts trop graves (coloration argentée des feuilles puis dessèchement). (cf. Bulletin n° 16).

TEIGNE DU POIREAU : Il convient de renouveler la protection 15 à 20 jours après le premier traitement.

MILDIOU DE LA TOMATE : Renouveler la protection dans les zones fortement attaquées, sur cultures menées à l'aspersion et particulièrement dans le Sud de la Drôme, Nord Vaucluse et Camargue.

VERS GRIS SUR JEUNES SEMIS (Carottes...)

Ces ravageurs sont susceptibles de causer localement des dégâts importants. Effectuer un traitement ou un épandage de son empoisonné si nécessaire.

Produits conseillés en pulvérisation :

décaméthrine (0,75 g/hl) - perméthrine (7,5 g/hl - 5 g/hl sur laitue) - cyperméthrine (5 g/hl) - chlorpyriphos methyl (55 g/hl).

Produits conseillés en appâts :

carbaryl (30 kg/Ha de spécialité à 5 %) - chlorpyriphos (50 kg/ha de spécialité à 2 %) - endosulfan (2 g/kg de son) - lindane (4 g/kg de son) - polychlorocamphane (5 g/kg de son) - toxaphène (5 g/kg de son) - phoxime (100 kg/ha de spécialité à 8 %).

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE,ALPES,COTE D'AZUR ET CORSE

G. TOUZAA